



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt six, le trente mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean BIANCUCCI.

Date de la convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 31/03/2026

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, Mme Sarah SENTENAC, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE,

M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : Mme Mathéa BRUNI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Mathéa BRUNI en faveur de M. Jean-Baptiste TORRE.

Secrétaire : Corticchiato Carla Serena.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTAGE DE CORSE**

**Délibération n° : MA-DEL-2026-011**

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse.

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse prévoient que « Les organes délibérants de chaque commune membre désignent deux délégués ».

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner délégué titulaire du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse :

- Monsieur TORRE Jean-Baptiste,

Et délégué suppléant du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse

- Monsieur PIERLOVISI Jérôme,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au bas les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voies d'affichage le 31/03/2026

